



Quetigny, le 23 septembre 2016

Liberté Egalité Fraternité

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du 20 septembre 2016**

Etaient présents : MM. R. DETANG, J.M. VALLET, Mme C. GOZZI, Mr M. JELLAL, Mme I. PASTEUR, Mr M. LUCHIN, Mme O. LOURS, Mr P. SCHMITT, Mme S. MUTIN, Mr S. BENNIS, Mmes L. CHAMPION, A. ADOM, MM. V. GNAHOUROU, P. CARRION, J. EL BAKKOUCHI, A. DEMANGE, D. REUET, Mme E. DUPAQUIER, MM. A-D. DIOUF, D. SERGENT, S. KENCKER, D. THIEULEUX, Mme M. GRENIER, MM. D. SIMONCINI, P. ABECASSIS.

Etaient excusés : Mr M. BACHELARD (pouvoir à R. DETANG), Mmes K. BOUZIANE (pouvoir à A. DEMANGE), P. BONNEAU (pouvoir à M. JELLAL), C. METTETAL (pouvoir à J.M. VALLET).

Secrétaire de séance : Isabelle PASTEUR
25 présents – 29 votants

DIRECTION GENERALE

- 1 - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2016
- 2 - Démarche d'évaluation des risques psychosociaux – Demande de subvention au Fonds National de Prévention
- 3 - Soutien aux travaux de rénovation énergétique

POLE RESSOURCES

Finances

- 4 - Projet de construction d'un nouvel équipement petite enfance (multi-accueil)
- 5 - Convention relative à la mise en œuvre du plan intercommunal pour l'insertion et l'emploi entre la Commune et le PLIE / MDEF du Bassin Dijonnais : demande de subvention au Fonds Social Européen

Ressources Humaines

- 6 - Modification du tableau des emplois

POLE POPULATION

Action Educative

- 7 - Modification du règlement de fonctionnement du relais assistantes maternelles

Action Culturelle

- 8 - Carte Culture Grand Dijon
- 9 - Convention entre la Ville de Quetigny et Le Collège pour mise à disposition de personnel
- 10 - Convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux

INFORMATIONS DU MAIRE

- Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : règlements de frais et honoraires, assurances, actions contentieuses, louage de choses, cession, marchés à procédure adaptée
- Compte-rendu annuel d'activité de la concession GrDF
- Compte-rendu annuel d'activité de la concession ERDF
- Rapport annuel d'activité du Syndicat d'Electrification et de Réseaux Téléphoniques de Plombières les Dijon
- Rapport 2015 du Président du Grand Dijon relatif à l'activité de cet établissement
- Rapport annuel des délégués de la Commune au Grand Dijon

DIRECTION GENERALE

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2016

Décision : 28 voix pour, 1 abstention

2. DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX – DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS NATIONAL DE PREVENTION

Rapporteur : M. LUCHIN, Adjoint à la Prévention des Risques

Décision : Unanimité

Dans le cadre de la prévention des risques professionnels, chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux. Cette démarche pouvant être accompagnée par une subvention du Fonds National de Prévention de la CNRACL, le Conseil Municipal autorise le Maire à présenter le dossier de demande y afférent.

3. SOUTIEN AUX TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE

Rapporteur : P. SCHMITT, Adjoint au développement soutenable

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 500 €, pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie, à :

- Monsieur Foulet, pour la pose d'une chaudière individuelle à gaz avec installation de régulation électronique, de commande à distance et d'une sonde extérieure ;
- Monsieur Michelot, et Monsieur De Falandre, pour des travaux d'étanchéité de toit avec pose d'une rive en acier prélaqué et d'une costière.

POLE RESSOURCES

FINANCES

4. PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEL EQUIPEMENT PETITE ENFANCE (MULTI-ACCUEIL)

Rapporteur : Moulay JELLAL, Adjoint à l'Action Educative

Décision : Unanimité

La Ville envisage la création d'un nouvel équipement multi-accueil, à l'angle de la rue Pasteur et de la rue de l'Espace. Outre un multi-accueil collectif de 48 places, l'équipement comportera également un Relais d'Assistantes Maternelles et une salle de motricité commune.

Ce projet, dont le coût est évalué à 2 250 000 € HT, est éligible à un co-financement par la CAF dans le cadre du Plan de Rénovation Exceptionnel, sous conditions. L'aide susceptible d'être accordée, basée sur le nombre de places d'accueil, s'élève à 355 200 € au minimum.

Le Conseil Municipal approuve le projet de construction de ce nouvel équipement, dédié à l'accueil de jeunes enfants dans le cadre de sa politique municipale de Petite Enfance, et sollicite son co-financement par la Caisse d'Allocations Familiales.

5. CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN INTERCOMMUNAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI ENTRE LA COMMUNE ET LE PLIE / MDEF DU BASSIN DIJONNAIS ; DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS SOCIAL EUROPEEN

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention à intervenir avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais, pour 2016. Cette convention prévoit le versement par la Commune d'une subvention annuelle de 20 080 € à la MDEF, et la prise en charge du poste de référent PLIE.

Cette dernière, dénommée « portage de référent PLIE », étant éligible à un financement par le Fonds Social Européen à hauteur de 50 % des dépenses, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention y afférent.

RESSOURCES HUMAINES

6. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal décide la création des postes suivants :

Au 1^{er} septembre 2016 :

- Un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe à temps complet ;

Au 1^{er} octobre 2016 :

- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe à temps non complet à 40 %
- Deux postes d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe à temps non complet à 30 %
- Un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet à 70 %.

POLE POPULATION

ACTION EDUCATIVE

7. MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Rapporteur : Moulay JELLAL, Adjoint à l'Action Educative

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement de fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles. Dans ce nouveau règlement, précisant le cadre d'intervention et l'ensemble des missions du RAM, le terme « règlement intérieur » est remplacé par « règlement de fonctionnement ».

ACTION CULTURELLE

8. CARTE CULTURE GRAND DIJON

Rapporteur : Sandrine MUTIN, Adjointe à l'Action Culturelle

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal approuve la convention cadre à intervenir avec le Grand Dijon, pour la période 2016 – 2019, facilitant l'accès à la culture pour les étudiants. Il approuve également la convention d'application annuelle valable du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

La carte Culture permet aux étudiants de bénéficier d'un tarif unique de 5,5 euros sur les billets de spectacle vivant et de 3,5 euros sur les séances de cinéma « Art et Essai ». Elle est vendue au tarif de 5 euros.

9. CONVENTION ENTRE LA VILLE DE QUETIGNY ET LE COLLEGE POUR MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Rapporteur : Sandrine MUTIN, Adjointe à l'Action Culturelle

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal décide de poursuivre, pour l'année scolaire 2016-2017, le dispositif partenarial « Classes Voix et Chanson » avec le collège. Ce dispositif, renommé « atelier de pratique vocale », fait l'objet d'une convention entre la Ville et le Collège organisant les interventions de l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et des Arts.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention partenariale avec le collège et ses éventuels avenants.

10. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE GRACIEUX

Rapporteur : Sandrine MUTIN, Adjointe à l'Action Culturelle

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition de locaux de l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et des Arts, à 3 associations – Audace, l'Ensemble Thoinot Arbeau et Makussa – pour des répétitions et des cours au cours de la saison 2016 – 2017. Cette mise à disposition se fera à titre gracieux. Il est demandé à chaque association, en contrepartie, de participer à une action culturelle municipale ou au bénéfice des élèves de l'EMMDA.

INFORMATIONS DU MAIRE

↪ Compte rendu des diverses décisions prises par Monsieur le Maire de Quetigny dans le cadre des articles L. 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en application de la délibération du 9 février 2016 : règlements de frais et honoraires, assurances, action contentieuse, louage de choses, cession, marchés à Procédure Adaptée signés depuis le 1/6/2016.

↪ Compte-rendu d'activité 2015 de la concession GrDF

↪ Compte-rendu d'activité 2015 de la concession ErDF

↪ Rapport annuel d'activité 2015 du Syndicat d'Electrification et de Réseaux Téléphoniques de Plombières les Dijon

↪ Rapport 2015 du Président du Grand Dijon relatif à l'activité de cet établissement

↪ Rapport annuel des délégués de la Commune au Grand Dijon.